Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales.ca

POLITIQUE

D-004-P PROGRAMME D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU PERSONNEL DE SOUTIEN SYNDIQUÉ ET NON SYNDIQUÉ

Date d'approbation :	le 26 février 2000	Résolution : 00-02-10
Date de révision :	le 29 mars 2008	Résolution : 102-07
Date de révision :	le 8 décembre 2012	Résolution : 141-04
Date de révision :	le 23 juin 2018	Résolution : 178-07

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte

1.0 BUT

Le programme d'évaluation du rendement du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales est un processus continu qui vise à promouvoir l'excellence et à permettre à tous les membres du personnel de soutien syndiqué et non syndiqué d'atteindre leur rendement optimal.

2.0 OBJECTIFS

Ce programme vise à :

- promouvoir l'excellence
- améliorer le rendement du personnel et la qualité des services offerts au sein du Conseil
- identifier et appuyer le cheminement personnel et professionnel de chaque membre du personnel
- permettre au Conseil d'atteindre ses buts et objectifs
- assurer une communication ouverte entre le membre du personnel et son superviseur immédiat pour reconnaître les efforts et le travail accompli.

3.0 RESPONSABILITÉS

Il incombe à la direction de l'éducation du Conseil d'élaborer des directives administratives visant la mise en œuvre de la présente politique.